

Politique sur le Comité Face-à-face

Article 1

Mission du comité

Le Comité est responsable de la coupe de débats oratoires Face-à-face.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** organiser la tenue de la coupe Face-à-face;
- (ii)** gérer les inscriptions et la sélection des personnes participantes;
- (iii)** organiser des conférences et des ateliers sur le litige, la plaidoirie et le débat.
- (iv)** assurer la publicité de l'événement.

Article 2

Composition du comité

Le Comité Face-à-face est formé des postes suivants :

- (i)** une personne représentant du Conseil exécutif de l'Association, la personne vice-présidente aux affaires externes;
- (ii)** une Coordination des activités du Comité;
- (iii)** quatre (4) personnes membres, dont une personne membre de première année, qui travailleront à l'élaboration et la mise en œuvre des activités du Comité.